

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1862.

RÉVISION DU CODE PÉNAL ⁽¹⁾.

(LIVRE II.)

- (1) Projet de loi primitif, n° 48. } Session de 1857-58.
Rapport sur le tit. I^{er} du liv. II, n° 170. }
Rapport sur des articles du tit. I, renvoyés à la commission, n° 56, de la session de 1861-62.
Rapport sur les chap. I-IV du tit. II du même livre, n° 171. } Session de 1857-58.
Rapport sur le chap. V de ce titre, n° 87. }
Amendements au tit. II, n° 49, 22 et 25, session de 1858-59.
Rapport sur des articles du tit. II, renvoyés à la commission, n° 67, de la session de 1861-62.
Rapport sur le tit. III du liv. II, n° 9, session de 1858-59.
Rapport sur des articles du tit. III, renvoyés à la commission, n° 57, de la session de 1861-62.
Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 45. }
Nouveau rapport sur les art. 293 et suivants, n° 54. } Session de 1858-59.
Amendements au tit. IV, n° 76, 78, 81 et 82. }
Rapport sur des articles du tit. IV, renvoyés à la commission, n° 77, de la session de 1861-62.
Rapport sur le tit. V, du livre II, n° 53. }
Amendements au titre V, n° 90, 96, 103 et 116. } Session de 1859-60.
Rapport sur des amendements au titre V, n° 93 et 108. }
Rapport sur des articles du tit. V, renvoyés à la commission, n° 68, de la session de 1861-62.
Rapport sur le tit. VI du livre II, n° 79. }
Rapport sur le tit. VII de ce livre, n° 56. } Session de 1858-59.
Rectifications et modifications à ce titre, proposées par le Gouver- }
nement, n° 128. }
Amendements au tit. VII, n° 130 de la session de 1858-59 et n° 62 et 64 de la session
de 1859-60.
Rapport sur le tit. VIII du livre II, n° 404, de la session de 1858-59.
Amendements à ce titre, n° 153 et 157 de la session de 1858-59, n° 61, 68, 69 et 72
de la session de 1859-60, et n° 125 de la session de 1860-61.
Rapport sur quelques articles et amendements aux tit. VII et VIII du livre II, n° 133,
de la session de 1858-59.
Rapport sur le tit. IX du livre II, n° 55, de la session de 1860-61.
Amendements à ce titre, n° 90, 94, 96, 97, 100 et 103. }
Rapports sur des articles et des amendements du titre IX, ren- }
voyés à la commission, n° 93, 95 et 103. }
Rapport sur des articles réservés du tit. IX, concernant des fraudes
relatives à la propriété artistique et littéraire, n° 106. }
Rapport sur le tit. X du liv. II, n° 72. } Session de 1860-61.
Amendement au tit. X, n° 127. }
Rapport sur des articles du tit. X, renvoyés à la commission,
n° 130. }
Amendements aux tit. VI et IX, proposés par la commission,
n° 131. }

ART. 295.

Amendement présenté par MM. GUILLERY et VANHUMBEECK.

Quiconque, dans des discours prononcés ou par des écrits lus *publiquement* dans un édifice destiné ou servant actuellement au culte ou dans des cérémonies ou des exercices religieux aura fait la critique ou la censure.
(Le reste comme au texte).

Texte du livre II adopté par la Chambre, et modifications proposées par la commission, d'accord avec le Gouvernement, n° 162, session de 1860-61.

Projets de loi contenant des amendements au livre I^{er} du Code pénal, n° 52 et 157. } Session de 1860-61.

Rapports sur ces projets, n° 69 et 146.

Propositions de MM. Nothomb et Devaux, n° 135.

Rapport sur ces propositions, n° 138.

Amendements, n° 139, 140 et 141.

Rapport sur des amendements aux liv. I et II du Code pénal, n° 144.

